FO FGTA
Créateur de progrès social

FORCE OUVRIÈRE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL

AGRICULTURE VAUCLUSE

Siège : 20 avenue Monclar – 84000 Avignon
Tél : 04 90 14 16 30 Fax : 04 90 14 16 39
Email : **rv.proksch@gmail.com**

M. LE PREFET
Préfecture du Var
Boulevard du 11ème Régiment d'Infanterie
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Avignon le 8 novembre 2017

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous souhaitons vous alerter sur la situation de la viticulture en France et, tout particulièrement dans notre région.

Chiffres France Agrimer C.S Viti du 18 octobre 2017

Après le gel de printemps qui a fortement affecté la production, la persistance de la sècheresse dans le Sud-Est, pèse également sur les volumes des récoltes, conduisant à réviser à la baisse le niveau de production.

Les estimations établies au 1er octobre 17, indiquent que la récolte viticole 2017, s'élèverait à 36,9 millions d'hectolitres, soit un niveau inférieur de 19 % à celui de 2016 et de 18 % à la moyenne des cinq dernières années.

La récolte 2017 serait historiquement basse et inférieure à celle de 1991, concernée elle aussi par un gel sévère.

Le Sud-Est affiche une estimation de récolte à 4.507 M. Hectolitres alors que la récolte de 2016 était de 5.799 ; soit une baisse de 22 %.

Le Var, ne sera pas épargné, certaines caves affichant une récolte moindre.

C'est dans ce contexte, que certaines caves évoquent la possibilité de recourir au chômage partiel dans les prochains mois.

Force Ouvrière Agriculture, demande à ce que cette solution n'intervienne qu'en dernier recours, car elle fragiliserait tout un secteur d'activité alors même que d'autres alternatives sont possibles.

Les conditions préalable à l'autorisation de mise en place de chômage partiel, étant le solde des congés payés, ainsi que la formation professionnelle. Force Ouvrière Agriculture, demande à ce que soit tout mis en œuvre pour favoriser cette dernière.

En effet, la grande majorité des caves, sont de petites structures employant pour la plupart entre 3 et 10 salariés.

Il est constant que nombre de ces salariés ne partent pas en formation au prétexte de la difficulté de les remplacer.

Contradictoirement, nombre d'entreprises, se plaignent de ne pas avoir de personnel suffisamment qualifié, alors que dans le même temps les process de fabrication et le matériel évoluent.

Le fait de faire bénéficier à ces salariés de formations durant les périodes de basse activité, aurait pour avantages :

- des salariés qui acquièrent de nouvelles compétences au service de leur entreprise,
- des salariés qui seraient pris en charge par leur OPCA dans le cadre du dispositif choisi,
- des salariés qui n'auraient aucune perte de revenu,
- les financements, Etat, Région, sollicités qu'au cas par cas.

Force Ouvrière Agriculture, demande à ce que les services de l'Etat, travaillent dès à présent dans ce sens, pour la préservation et le développement de notre filière.

Je reste à votre écoute afin de discuter des différentes modalités de mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes respectueuses salutations.

Hervé PROKSCH
Secrétaire Général